

3ème édition - 2026

EXPOSITION COLLECTIVE
Arts Visuels

INSOLITE

Du 31 JANVIER au 15 FEVRIER 2026

À L'ESPACE CAMILLE CLAUDEL
20 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
44840 LES SORINIÈRES

Pôle Communication, Culture et Vie associative
Dossier suivi par Karen Rognin
02.40.13.00.00 - culture@ville-sorinieres.fr



PRÉSENTATION DE L'APPEL A PROJETS

La ville des Sorinières, située au cœur de la métropole nantaise, compte près de 10 000 habitants. Son dynamisme culturel s'appuie à la fois sur l'implication active de la municipalité et sur un tissu associatif riche et engagé.

En 2025, la 2ème édition de l'Exposition collective d'arts visuels a eu lieu. Cette exposition temporaire, en résonance avec les enjeux contemporains, avait pour thème « Sauvage(s) » et a attiré plus de 800 visiteurs, tous publics confondus.

Forte du succès de cette 2ème édition, la municipalité réaffirme sa volonté de valoriser les arts visuels en 2026 à travers l'organisation de cette manifestation collective, pluridisciplinaire et ouverte à tous.

Réunis dans le cadre d'un appel à projets autour d'une thématique commune, 5 à 10 artistes mettront en commun leurs univers et leur savoir-faire pour concevoir et présenter une exposition artistique unique et collective.

Un des objectifs phare de la politique culturelle de la municipalité est de valoriser la création artistique contemporaine régionale.

Pour cela, elle met à disposition des artistes un espace d'exposition dédié, tout en développant des actions de médiation culturelle auprès de divers publics. Cette initiative contribue ainsi au dynamisme du cœur de ville, en créant un dialogue entre les artistes, les habitants et les visiteurs.

L'exposition aura lieu du 31 janvier au 15 février 2026, à l'Espace Camille Claudel, sur entrée libre de 14h à 18h les week-end. La semaine sera réservée à l'accueil des publics scolaires.

THÉMATIQUE ET OBJECTIFS DE L'EXPOSITION

Pour sa 3ème édition, l'Exposition collective d'arts visuels des Sorinières invite les artistes à explorer le thème de l'« **insolite** ». Ce mot, qui évoque l'étrange, l'inattendu, ce qui surprend ou dérange les habitudes, ouvre un champ d'exploration créative particulièrement vaste.

Dans un monde où les repères sont parfois flous et les certitudes souvent bousculées, l'insolite questionne notre regard sur la réalité. Il peut surgir dans un détail du quotidien, dans la réinvention des formes ou dans des associations inattendues. Qu'il soit discret ou spectaculaire, poétique ou troublant, l'insolite suscite curiosité et émotion, interpellant le spectateur dans son rapport au monde.

L'exposition 2026 ambitionne ainsi de donner à voir des œuvres qui déroutent, amusent ou interrogent, en proposant un parcours artistique singulier où chaque œuvre contribue à créer un univers décalé, stimulant et ouvert à l'imaginaire. Par le biais de ce thème, la municipalité souhaite encourager la liberté d'expression et inviter le public à porter un regard neuf sur ce qui l'entoure.

Le titre définitif de l'exposition sera arrêté après la sélection des artistes, afin de laisser toute la place à leur créativité et de choisir un intitulé qui reflète au mieux la richesse et la diversité des propositions. Ce choix s'inscrit dans notre volonté de favoriser une approche ouverte et évolutive du projet.

Cette exposition sera également l'occasion de réunir artistes et habitants autour d'un projet culturel fédérateur. Elle mettra en lumière la vitalité artistique du territoire et offrira au public une immersion dans la diversité des démarches créatives contemporaines. Nous espérons que ce projet suscitera le même enthousiasme que l'édition 2025 et qu'il s'imposera comme un temps fort de la programmation culturelle de l'année 2026.

Cet appel à candidature s'adresse à tout artiste professionnel proposant un projet et une démarche artistique répondant aux critères et aux objectifs de l'exposition (peinture, sculpture, design, photographie, dessin, collage, estampes, créations sonores...).

Les artistes doivent posséder un numéro SIRET (entreprise, association, Maison des Artistes ou AGESSA) permettant de facturer des prestations, des honoraires ou des droits d'auteurs.

PUBLIC VISÉ ET LIEU D'EXPOSITION

L'Exposition s'adresse à un large public, avec pour ambition de favoriser l'accès à l'art pour toutes et tous. Elle sera ouverte à la visite libre, mais également accompagnée d'actions de médiation à destination des publics scolaires, afin de sensibiliser les plus jeunes à la diversité des pratiques artistiques contemporaines. L'objectif est de créer un dialogue accessible entre les œuvres, les artistes et les visiteurs, quels que soient leur âge ou leur familiarité avec l'art.

DESCRIPTION DE L'ESPACE CAMILLE CLAUDEL

L'espace Camille Claudel se situe en centre-ville, près de la Poste, sur l'un des axes routiers majeurs. Accessible pour les personnes à mobilité réduite, un parking se situe en accès direct (zone bleue). Il est composé d'une grande salle au rez-de-chaussée de 115 m², d'un hall/espace d'accueil de 40 m², d'une salle annexe de 49 m² comme lieu d'exposition complémentaire d'exposition ou comme lieu de stockage, d'un atelier, de bureaux comme espace de travail au 1er étage, et d'un jardin pergola.

Cette salle a été réhabilitée par la commune comme lieu d'exposition à destination des événements municipaux, des associations et des artistes privés, sous forme de location d'espace.

La salle d'exposition de 105 m² est équipée d'un système de sonorisation, d'éclairage et d'accrochage spécifique qui permet d'accueillir des expositions artistiques ou des manifestations culturelles au rayonnement départemental. L'espace s'ouvre sur une pergola aménagée à l'arrière du bâtiment. Élément architectural remarquable, la chapelle a été préservée et mise en valeur pour servir d'écrin aux oeuvres exposées.

Liste du matériel d'exposition disponible :

- Cimaises et crochets
- Une vitrine d'exposition verticale
- Deux vitrines d'exposition en plexiglas horizontales
- Socles en bois (peints en blanc) : environ 10
- Chevalets en bois : 10

ORGANISATION DE L'EXPOSITION

MODALITÉS DE PARTICIPATION:

L'appel à projets est ouvert aux artistes plasticiens professionnels, résidant dans la région ou ayant un lien artistique fort avec le territoire. Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives.

Chaque artiste pourra proposer jusqu'à 5 œuvres maximum. Toutes les formes d'arts visuels sont acceptées (peinture, dessin, photographie, sculpture, installation, etc.), sous réserve de compatibilité technique avec le lieu d'exposition.

La sélection finale pourra être ajustée en concertation avec les artistes afin d'assurer une mise en espace cohérente et harmonieuse.

Les œuvres proposées devront être accompagnées d'un dossier comprenant :

Une fiche de candidature complétée (modèle joint),

Un dossier artistique (biographie, démarche, références),

Des visuels HD des œuvres proposées (avec légendes complètes),

Une fiche technique par œuvre (dimensions, matériaux, besoins spécifiques, etc.).

L'ensemble du dossier devra être envoyé avant le [date limite], par mail à [adresse mail], ou déposé en version papier à [adresse postale].

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection composé de représentants de la Ville des Sorinières, de professionnels des arts visuels et d'acteurs culturels locaux. Les décisions du comité seront prises à la majorité des membres présents. En cas d'égalité ou de situation particulière, la Ville des Sorinières se réserve le droit d'arbitrer et de prendre la décision finale. Les décisions du comité sont souveraines et ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

CRITÈRES DE SÉLECTION:

Les dossiers seront examinés par un jury de 7 personnes, constitué de professionnels des arts visuels, d'élus et de bénévoles.

Les principaux critères de sélection sont les suivants :

- ✓ Adéquation avec le thème de l'exposition
- ✓ Originalité et qualité artistique des oeuvres présentées
- ✓ Respect du nombre maximum de 5 oeuvres proposées
- ✓ Clarté du projet artistique / de la note d'intention
- ✓ Possibilités de présentation et d'accrochage au sein de l'espace Camille Claudel.
Les oeuvres trop fragiles pour être exposées à l'Espace Camille Claudel ne pourront pas être retenues.
- ✓ Les possibilités d'actions de médiation culturelle autour des oeuvres

A savoir : afin de renouveler le vivier de projets et offrir une chance à de nouvelles idées, les artistes sélectionnés ne seront pas admissibles à une nouvelle candidature l'année suivante.

Ainsi, les artistes sélectionnés en 2025 devront donc attendre 2027 pour pouvoir candidater à nouveau.

D'autre part, si le jury ne parvient pas à obtenir un nombre suffisant d'oeuvres, le jury pourra choisir d'annuler l'exposition.

REMUNERATION DES ARTISTES SELECTIONNES :

Un **montant forfaitaire de 400 euros** sera versé aux artistes, qui inclut les frais de monstration, les permanences des artistes, de possibles défraiements et les temps de médiation culturelle auprès des scolaires.

Le versement sera effectué à la fin de l'exposition, sur facture.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Le 15 mai 2025 : Diffusion de l'appel à projet

Le 15 juillet 2025 : clôture des candidatures

Du 06 au 10 octobre 2025 : jury de sélection

Du 13 au 17 octobre 2025 : annonce des résultats

Du 26 au 29 janvier : transport des oeuvres et montage de l'exposition

Le vendredi 31 janvier 2026 à 18h : Vernissage

Du samedi 31 janvier 2026 au dimanche 15 février 2026 : Ouverture aux publics

Le lundi 16 février 2026 : Démontage et transport retour des oeuvres exposées.

MEDIATION CULTURELLE :

Des actions de médiation culturelle (rencontres avec le public, visites commentées, ateliers...) pourront être co-construites en concertation avec les artistes sélectionnés, afin d'enrichir la découverte de l'exposition. La participation des artistes à ces temps d'échange est vivement encouragée.

Ces interventions s'inscrivent dans le cadre global du projet et ne donneront pas lieu à une rémunération supplémentaire.

OUVERTURE AUX PUBLICS

L'exposition sera ouverte pour le grand public les samedi et dimanche après-midi, de 14h à 18h, sur les trois week-end couverts par la période d'ouverture.

La semaine (hors mercredi) sera consacrée à l'accueil des scolaires, avec des temps de médiation prévus pour ce public spécifique.

L'accueil du public et la surveillance de la salle seront effectués par les artistes retenus (toujours en binôme), selon un planning établi par le service culturel de la commune. Il sera tenu compte des disponibilités de chaque artiste, tout en veillant à une répartition équitable des temps de présence.

ANNONCE DES CANDIDATURES RETENUES

Les résultats de la sélection seront communiqués par courrier électronique uniquement.

Chaque candidat recevra un mail l'informant de la décision du comité de sélection. Aucun courrier postal ne sera envoyé.

Les artistes retenus recevront ensuite les éléments pratiques et administratifs nécessaires à leur participation (planning, fiche technique, convention, attestation d'assurance de la commune etc.).

Les données recueillies dans le cadre de cet appel à candidatures sont utilisées exclusivement pour la gestion administrative et la communication de l'exposition.

Aucune vente ne sera effectuée lors de l'exposition. Les prix ne seront pas affichés sur les oeuvres, mais pourront être donnés sur demande à l'accueil de l'exposition. Les coordonnées des artistes (carte professionnelle, flyers...) seront mises à disposition des visiteurs à l'entrée de l'exposition.

ENGAGEMENTS DES ARTISTES RETENUS

- Fournir toutes les informations nécessaires à la communication de l'exposition (visuels, textes, biographie, etc.) dans les délais impartis
- Autoriser la reproduction de visuels de leurs œuvres à des fins de communication autour de l'exposition, dans le respect de leur droit moral.
- Être disponibles pour l'installation et le démontage de leurs œuvres aux dates prévues, ainsi que pour le vernissage qui aura lieu le samedi 30 janvier à 18h
- Assurer le transport de leurs œuvres aller-retour, clou à clou
- Respecter les consignes techniques et de sécurité liées au lieu d'exposition
- S'impliquer, le cas échéant, dans les actions de médiation culturelle co-construites autour de l'exposition
- Ne pas retirer une œuvre avant la fin de l'exposition sans l'accord écrit de la Ville des Sorinières

OBLIGATIONS DES CANDIDATS SELECTIONNES

Les candidats retenus s'engagent :

- À prendre en charge le transport et l'assurance « clou à clou » de leur(s) oeuvre(s) selon le calendrier établi, et à fournir une attestation d'assurance en ce sens. La Ville prend en charge l'assurance des oeuvres le temps de l'exposition tel que défini.

- À assurer l'ouverture et la surveillance de l'exposition sur les temps d'accueil des publics, avec une répartition équitable des créneaux de présence entre les artistes sélectionnés.

- À être présent au vernissage de l'exposition le vendredi 30 janvier 2026 à 18h

- À fournir une note d'intention présentant le parcours du candidat et ses oeuvres (maximum 3 pages). Sur les temps où l'artiste n'est pas présent pour assurer la présentation de ses oeuvres, cette note servira de support aux personnes chargées de la médiation.

- À fournir un visuel en haute définition (JPEG ou PNG, 300 DPI minimum) pour chaque oeuvre exposée avant la date du 14 novembre 2025, au format numérique, et à en céder les droits à la Ville des Sorinières pour permettre la communication et la promotion de l'événement.

COMMUNICATION AUTOUR DE L'EXPOSITION

Soucieux de mettre en lumière le talent des artistes et la richesse des oeuvres exposées, la Ville souhaite promouvoir largement cette exposition.

A cette fin, la ville utilisera les notes d'intention et les visuels des oeuvres fournis dans le dossier de candidature. Ces éléments enrichiront les supports de communication municipaux (réseaux sociaux, site internet, journal municipal, etc.) et contribueront à mettre en valeur la création artistique présente dans l'exposition.

Les artistes restent pleinement titulaires des droits de propriété intellectuelle afférents à leurs œuvres. Toutefois, dans le cadre de l'exposition, ils autorisent gracieusement la Ville des Sorinières à reproduire, représenter et diffuser des images de leurs œuvres (photographies, vidéos, extraits) à des fins de communication et de valorisation de l'événement, sur tout support (print, numérique, réseaux sociaux, site internet de la Ville, etc.), et ce, pour la durée de l'exposition ainsi qu'en archivage ou à titre promotionnel pour les éditions futures. Toute utilisation commerciale des œuvres reste soumise à l'accord explicite de l'artiste.

DOSSIERS DE CANDIDATURE

En candidatant, les artistes acceptent sans réserve toutes les conditions de l'appel à projets. Chaque dossier devra comprendre :

- ✓ La fiche de candidature dûment remplie
- ✓ Le curriculum vitae de l'artiste
- ✓ La note d'intention, explicative de la démarche artistique et de la technique utilisée
- ✓ Une liste des oeuvres présentées avec le titre, la technique, le format et le prix de vente
- ✓ Une présentation détaillée de chaque oeuvre (titre, note d'intention, description, dimensions, matériaux...)
- ✓ Un visuel en haute définition et au format numérique de chaque oeuvre (photographies et/ou vidéos et/ou croquis, ou tout autre document utile à l'appréhension de l'oeuvre)

Le jury prendra en considération uniquement les dossiers complets et reçus dans les temps. Cet appel à candidatures n'a pas de valeur contractuelle. Un contrat sera établi avec chaque artiste retenu.

la Ville se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'exposition pour des raisons de force majeure ou de cas imprévus (crise sanitaire, problème technique...).

**LES DOSSIERS DEVRONT ÊTRE ENVOYÉS AVANT LE MARDI 15 JUILLET A MINUIT,
PAR MAIL À :**

culture@ville-sorinieres.fr

OU PAR VOIE POSTALE :

**SERVICE CULTURE
MAIRIE DES SORINIÈRES
49 RUE GEORGES CLÉMENCEAU
44840 LES SORINIÈRES**

**Une exposition conçue et réalisée par la Ville des Sorinières
Exposition du 31 janvier au 15 février 2026**

**Service Culture
Karen Rognin - culture@ville-sorinieres.fr
02 40 13 00 00 / 06 74 46 56 96**

**Service Communication
Sarah Chatelet et Céline Massonneau - communication@ville-sorinieres.fr**

A 20 mn de Nantes

En voiture (de Nantes) :

**A partir du Périphérique Sud de
Nantes (D 844) , prendre la sortie
49 - Porte de Rezé vers Pont-Saint
Martin/ Les Sorinières**

**En transports en commun (de
Nantes) :**

Bus C4 arrêt Mairie des Sorinières



**RETROUVEZ LES SORINIÈRES SUR
FACEBOOK**

<https://www.facebook.com/LesSorinieres>

Page 14 sur 14